



A l'initiative de la CAPEB 13 et de la CMA 13 La collecte des déchets de peinture s'organise dans les Bouches-du-Rhône

Face à la préoccupation croissante des artisans peintres quant à la gestion de leurs déchets dangereux, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) mettent en place un dispositif pratique visant à faciliter leur collecte, leur valorisation et leur élimination. Deux fournisseurs locaux se sont engagés pour participer à la phase-test de cette action qui débutera par une première matinée de collecte le vendredi 25 juillet 2008, à Aix-en-Provence. En fonction des remontées du terrain et du succès de l'opération, celle-ci sera affinée et étendue.

« CHAQUE
PRODUCTEUR OU
DETENTEUR DE
DECHETS EST
RESPONSABLE DE
L'ELIMINATION DE
SES DECHETS »
(LOI DU 15
JUILLET 1975)

L'idée : Chaque chef d'entreprise est responsable de l'élimination des déchets produits par son activité professionnelle, et cela jusqu'au traitement final. Or, les activités de peinture génèrent des déchets dont une bonne partie sont dits « dangereux ». Dans ce contexte, d'après les résultats d'une enquête sollicitée par la CAPEB 13 et suite à la concertation menée avec les principaux fournisseurs de peinture, la solution la plus efficace et la plus simple pour les artisans réside dans la possibilité de ramener ces déchets dangereux chez des « fournisseurs-relais ».

Les partenaires : Sous l'impulsion de la CAPEB 13 et de la CMA 13, Station Peinture et Agora Tollens se sont engagés à accueillir régulièrement, selon un calendrier fixé à l'avance, l'entreprise Chimerec, spécialiste du traitement et de la valorisation des déchets dangereux. Grâce à cet accord, les artisans pourront déposer leurs déchets et obtenir les bordereaux de suivi justifiant de leur élimination conforme, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et de tarifs négociés particulièrement avantageux.

Le calendrier : 1^{er} rendez-vous le 25 juillet, à Aix-en-Provence

Le planning de collecte est d'ores et déjà fixé afin de permettre à chaque artisan de s'organiser. Les collectes se dérouleront uniquement en matinée, **de 8h à 12h**, et en fonction du calendrier suivant :

- **le 25/07/08 chez Station Peinture** (215, rue Claude Nicolas Ledoux - Pôle d'activités Aix les Milles - Aix-en-Provence - 04 42 24 56 60)
- **le 12/09/08 chez Agora Tollens** (52, bd Capitaine Gèze - 13014 Marseille - 04 96 15 46 60)
- **le 03/10/08 chez Station Peinture** (278, av. de la Capelette - 13010 Marseille - 04 91 80 88 11)

Les déchets concernés par cette opération

- Les contenants (plastiques ou métalliques) et emballages souillés de produits d'application : pots, bidons, fûts...
- Les autres emballages souillés : cartouches silicone, cartouche de mastic...
- Résidus de produits : peintures, solvants, diluants, résidus de décapage, colles solvantées...
- Bombes aérosols : peinture, mousse de polyuréthane...



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Bouches-du-Rhône

Contact

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône

Nom : **VANDENDRIES**

Prénom : **Marge**

Tél. : **04.91.32.24.76**
06.71.84.48.39

Mél : **mvandendries@cm13.org**